

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1628

11 août 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Global Services S.A.	78112	Courthéoux Société Anonyme	78108
AG-NET Luxembourg	78099	CS (Finance) EUROPE Sàrl	78108
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	78102	Dalton Investment Holding S.A.	78109
Alpaga Promotions SA	78100	Delek Luxembourg S.à r.l.	78104
Angelberg Sàrl	78098	Deutsche DOKA Schalungstechnik GmbH Succursale Luxembourg	78099
Archimede Invest Holding S.A.	78100	DFP Luxembourg S.A.	78109
Arles Invest Holding S.A.	78100	DG Finance S.A.	78109
Ascoma Luxembourg	78101	Drifwood International	78110
Atlas Sport S.à r.l.	78101	EB Consultants S.à r.l.	78111
BARWA Luxembourg 2 S.à r.l.	78099	Electro-Stemmann	78112
B&D Finance 2 S.A.	78102	Enilec S.à r.l.	78110
Bengary S.A.	78102	Etablissement Kerger S.A.	78112
Billa Holding S.A.	78114	Euroleisure Holding S.A.	78112
Biomed International S.A.	78103	Euro-Link S.A.	78106
Biosys SA	78103	European Logistics	78111
BMC Advisory S.à r.l.	78103	Europe Invest Corporation S.A.	78110
BMC Advisory S.à r.l.	78104	GARBE Logistic Management Company S.à r.l.	78098
Bulk, Mines and Minerals S.A.	78104	Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l.	78111
Butterfly Properties S.A.	78104	Groupe J.M. Restauration et Catering S.à r.l.	78103
Buzzi Unicem International Sàrl	78102	HSBC Partners Group Global Private Equi- ty	78144
C2M Implants S.à r.l.	78108	Investment Select Fund Sicav	78110
Cabinet Comptable F.G.S.	78105	ITW Participations S.à r.l.	78109
Calu International S.A.	78105	Mélody Gestion	78107
Capital Ventures (Australasia) Sàrl	78105	Merlin Entertainments Group Luxem- bourg S.à r.l.	78098
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	78116	Nordic Light Fund	78119
Caring Community S.A.	78114	Orion III European 3 S.à r.l.	78101
CBZ Sport Construct S.A.	78106	Robeco Structured Finance Fund	78105
CEI Invest S.à r.l.	78107	SecurAsset S.A.	78108
Chaussures Léon S.à r.l.	78106		
CI-ERRE LUX S.A.	78106		
Closerer Ebenisterie d'Art Sàrl	78107		
Consimex S.à r.l.	78107		
Corsica Gestion	78100		

Angelberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 82.381.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010 à 16.00 h

a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant à 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg, à effet rétroactif du 1^{er} septembre 2006 en remplacement de Monsieur Pieter Eduard DE GRAAF.

Le 21 juin 2010.

ANGELBERG SARL

J. H. VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2010076789/17.

(100089019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 962.587,50.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.846.

Monsieur Jamie Randolph Earl NELSON a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 27 novembre 2009.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Robert FRIEDMAN

Monsieur Claus ANDERSEN

Monsieur Colin North ARMSTRONG

Monsieur John SUTHERLAND

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010077033/19.

(100089023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

GARBE Logistic Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.795.

Zu vorgenannter Firma teilen wir Ihnen mit, dass zwei Mitglieder des Geschäftsführerrates ausscheiden:

Herr Martin Schramm, geb. am 6.04.1959, geschäftsansässig in: Kaiser kai 62, D-20457 Hamburg, scheidet zum 31.03.2010 als Geschäftsführer der Gesellschaft aus.

Herr Siegfried Korb, geb. am 30.04.1963, geschäftsansässig in: Kaiser kai 62, D-20457 Hamburg, scheidet zum 31.03.2010 als Geschäftsführer der Gesellschaft aus.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Juni 2010.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010077816/18.

(100088671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

AG-NET Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 69.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010077742/12.

(100088836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.700.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALABUGA INTERNATIONAL S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010077743/12.

(100088841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Deutsche DOKA Schalungstechnik GmbH Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 153.758.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Erklärung nach Artikel 160-2

Die Deutsche DOKA Schalungstechnik GmbH hat beschlossen, am 01.03.2006 eine rechtlich unselbständige Niederlassung (succursale) in Luxemburg zu gründen.

a) Adresse:

Zone Industrielle, 5366 Munsbach, Luxembourg

b) Tätigkeit:

Vertrieb und Vermietung von Schalungsgeräten aller Art für die Bauwirtschaft; Vertrieb, Vermietung und Montage von Zubehör jeglicher Art für Schalungsgeräte aller Art für die Bauwirtschaft; Vertrieb, Vermietung und Montage von Hilfsystemen (z.B. Lift- und Hubsysteme) zum Umsetzen und Umbauen von Schalungsgeräten aller Art für die Bauwirtschaft. Montage von Schalungsgeräten zur Errichtung von Gebäuden.

c) Die Deutsche DOKA Schalungstechnik GmbH ist im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 4739 eingetragen.

d) Abweichend trägt die Niederlassung den Zusatz

Deutsche DOKA Schalungstechnik GmbH Succursale Luxembourg

e) Geschäftsführer der Deutschen DOKA Schalungstechnik GmbH, Maisach ist

Herr Jürgen Obiegli, geb. 07.10.1954.

Herr Obiegli ist vom Selbstkontrahierungsverbot ausgenommen.

Für die Niederlassung ist Herr Obiegli alleinvertretungsberechtigt.

Deutsche DÖKA Schalungstechnik GmbH

Jürgen Obiegli

Vorsitzender der Geschäftsführung

Référence de publication: 2010078811/30.

(100088863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Alpaga Promotions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 130.510.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN
NOTAIRE

Référence de publication: 2010077745/11.

(100088502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Archimede Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.152.

Le bilan au 6 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010077747/12.

(100088874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Arles Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.153.

Le bilan au 3 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010077748/12.

(100088868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Corsica Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg E 4.197.

Extrait des résolutions prises lors du procès verbal des gérants du 10 décembre 2009

Le 10 décembre 2009, les soussignés, Mesdames Jacqueline MAGGI-BACOU, Hélène MAZIERE et Monsieur Christophe BACOU, gérants en exercice de la société CORSICA GESTION, informés du projet formé par Madame Jacqueline MAGGI-BACOU de procéder à une donation partage avec réserve d'usufruit au profit de:

- Christophe BACOU à hauteur de 1.024.692 parts de Catégorie A,
- Louis BACOU, né le 27 janvier 1999 à Montpellier (France), résidant au 14, Boulevard de la Plage, F-33950 Lège Cap-Ferret, à hauteur de 994.554 parts de Catégorie A devenant des parts de Catégorie B,
- Margot BACOU, née le 8 mars 2001 à Montpellier (France), résidant au 14, Boulevard de la Plage, F-33950 Lège Cap-Ferret, à hauteur de 994.554 parts de Catégorie A devenant des parts de Catégorie B,

Ont décidé unanimement de donner leur consentement à ces transferts en application de l'article 16.2 des Statuts.

Pour la société
CORSICA GESTION

Référence de publication: 2010078036/19.

(100090194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Ascoma Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.564.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077749/10.

(100088462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Atlas Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.081.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Atlas Sport S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010077750/15.

(100088396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Orion III European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.011.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mai 2010

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et

- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;

- Monsieur Christopher Jenner;

- Monsieur Ronald W. de Koning;

- Monsieur Olivier de Nervaux; et

- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion III European 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010077896/29.

(100088667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

B&D Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.206.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077751/10.

(100089056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Buzzi Unicem International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 98.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010077753/12.

(100088460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Bengary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 132.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077754/10.

(100088706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 15 juin 2010

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard van 't HOF en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 21 avril 2010 et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Andrew Gilles Pedder Davies, né le 11 mai 1968 à Nairobi, Kenya, ayant son adresse professionnelle au 4704/3 Mogwooni Ranch Nanyuki Town, Laikipia District Rift Valley Province, Kenya, en qualité de Gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 21 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010078791/22.

(100089022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Biomed International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 137.396.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077756/10.

(100088660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Biosys SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 51.457.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010077758/10.

(100088405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

BMC Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.
R.C.S. Luxembourg B 146.438.

EXTRAIT

Par résolution datée du 1^{er} juin 2010, les actionnaires ont décidé de transférer le siège de la société du 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, au 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010077760/14.

(100088648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Groupe J.M. Restauration et Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 145, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.865.

L'extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2010

Première résolution

L'associé unique acte de la cession de parts intervenue le 15 avril 2010 entre Monsieur Jorge Manuel RODRIGUES FERREIRA et lui-même, pour 50 parts sociales de la société Groupe J. M. Restauration et Catering S.à r.l..

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Monsieur Domenico PULLI détient 100 parts sociales, soit la totalité du capital social.

Deuxième résolution

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jorge Manuel RODRIGUES FERREIRA de ses fonctions de gérant administratif à compter de ce jour.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2010078118/20.

(100089878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

BMC Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, ancienne Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 146.438.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010077761/13.

(100088649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Bulk, Mines and Minerals S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 34.998.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077762/10.

(100089206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Butterfly Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.345.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société anonyme Butterfly Properties S.A. préqualifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Marco Rasqué da Silva

Le liquidateur

Référence de publication: 2010077763/16.

(100088658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Delek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 4.427.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 18 septembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

Mesdames Katrien Lucia Rosanne WILLEM et Margaret Christina HILL ont donné leur démission en tant que gérantes de la Société avec effet au 1^{er} avril 2009. L'actionnaire unique a décidé de ne pas les remplacer.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010077781/15.

(100088517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Cabinet Comptable F.G.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tetange, 39, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.639.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077764/10.

(100088650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Capital Ventures (Australasia) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 87.722.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2010077765/12.

(100088718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Calu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010077767/10.

(100088438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Robeco Structured Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.048.

Le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Richard Goldthorpe, Senior Vice-President, Robeco Groep N.V., 120, Coolingsingel, NL-3011 AG Rotterdam, en tant qu'administrateur, avec effet 8 janvier 2010,
- de coopter, avec effet 29 mars 2010, Monsieur Albertus Rodenburg, Deloitte Financial Advisory Services, Orlyplein 10, NL-1040 KE Amsterdam, en tant qu'administrateur, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Francesco BAICI, Vice-President, Robeco Schweiz, Uraniastrasse 12, P.O. Box 2068, CH-8001 Zurich,

Monsieur Ali OULD ROUIS, Robeco France, 21 boulevard de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01,

Monsieur Albertus Rodenburg, Deloitte Financial Advisory Services, Orlyplein 10, NL-1040 KE Amsterdam.

Pour ROBECO STRUCTURED FINANCE FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010078881/22.

(100088932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

CBZ Sport Construct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Scheidhof.
R.C.S. Luxembourg B 58.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010077768/12.

(100088839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Chaussures Léon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 27.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010077769/12.

(100088811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 61.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010077770/11.

(100088435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Euro-Link S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 28.123.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EURO-LINK S.A. qui s'est tenue en date du 4 janvier 2010 au siège social que:

Deacons International Limited ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Alain Roger Onana, Résident professionnellement 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme
International Corporate Services Luxembourg Sàrl
24, rue Jean l'Aveugle
L-1148 LUXEMBOURG
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2010078073/19.

(100089296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 143.226.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010077771/12.

(100088914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Closer Ebenisterie d'Art Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 65-69, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 95.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010077772/12.

(100088847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Consimex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R.C.S. Luxembourg B 57.620.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077774/10.

(100088953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Mélody Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg E 4.196.

Extrait des résolutions prises lors du procès verbal des gérants du 10 décembre 2009

Le 10 décembre 2009, les gérants en exercice de la société MELODY GESTION, informés du projet formé par Madame Jacqueline MAGGI-BACOU de procéder à une donation partage avec réserve d'usufruit au profit de:

- Véronique MIRABEL, née BACOU, à hauteur de 1.045.772 parts de Catégorie A,
- Paul-Henri MIRABEL, né le 29 novembre 1995 à Montpellier (France), 4, rue la Valfère, F- 34000 Montpellier, à hauteur de 676.676 parts de Catégorie A devenant des parts de Catégorie B
- Valentin MIRABEL, né le 21 octobre 1997 à Montpellier (France), 4, rue de la Valfère, F- 34000 Montpellier, à hauteur de 676.676 parts de Catégorie A devenant des parts de Catégorie B
- Baptiste MIRABEL, né le 21 octobre 1997 à Montpellier (France), 4, rue de la Valfère, F- 34000 Montpellier, à hauteur de 676.676 parts de Catégorie A devenant des parts de Catégorie B

Ont décidé unanimement de donner leur consentement à ces transferts en application de l'article 16.2 des Statuts.

Pour la société
MELODY GESTION

Référence de publication: 2010078172/20.

(100090196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Courthéoux Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 6.813.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077775/10.

(100089073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

CS (Finance) EUROPE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 85.567.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Monique Martins
Gérante

Référence de publication: 2010077777/12.

(100088692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

C2M Implants S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5413 Canach, 4, Kaulenwiss.
R.C.S. Luxembourg B 94.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077778/10.

(100088776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

SecurAsset S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.385.

Extrait des Résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 juin 2010

Il résulte des résolutions prises en date du 18 Juin 2010 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2349 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 18 juin 2010;
- de nommer Damien Nussbaum, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2010 et ce jusqu' à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014.
- d'accepter la démission de Richard van't Hof, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2349 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 18 juin 2010;
- de nommer Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 18 Juin 2010.

Damien Nussbaum
Administrateur

Référence de publication: 2010078883/22.

(100088493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Dalton Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.157.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010077779/12.

(100088873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

DFP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077783/10.

(100088886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

DG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, Zone Industrielle Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 108.864.

Rectificatif du bilan au 31 décembre 2008

CETTE VERSION REMPLACE LA VERSION DEPOSEE LE 26.11.2009 SOUS REFERENCE L090181445.04

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Triple A Consulting S.A.
2, rue Millegassel / L-2156 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010077784/15.

(100088540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 85.382.

En application de l'article 316 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, ITW Participations S.à r.l. - qui est société mère et en même temps une entreprise filiale - est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, Illinois Tool Works Inc. 1209 Orange Street Wilmington, 19801 Delaware - USA, ne relève pas du droit d'un Etat Membre de la Communauté Européenne et que toutes les conditions dudit article 316 sont réunies.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.
Maurits De Smedt
Gérant

Référence de publication: 2010077843/17.

(100088733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Drifwood International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.341.

Le bilan au 30/11/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010077785/10.

(100088409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Enilec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 105.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010077788/10.

(100088437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

EURINCO, Europe Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.125.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date au 17 juin 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et a Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- société anonyme EUROPE INVEST CORPORATION SA, en abrégé EURINCO SA, dont le siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, a été dénoncé en date du 4 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51 125.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Liquidateur

Référence de publication: 2010077789/16.

(100088735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Investment Select Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.322.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2010

Sont renouvelés les mandats des administrateurs:

- Mr. Andrew Gresham, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

- Mrs. Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

- Mr. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Est renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010077836/18.

(100088605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.727.

EXTRAIT

Mention rectificative suivant publication du 20 mai 2010 sous numéro L100070109.05.

En date du 11 mai 2010, l'actionnaire unique de la société European Logistics, a approuvé:

de renouveler le mandat de:

- MAZARS

Comme Commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tient en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics

Référence de publication: 2010077790/15.

(100088949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

EB Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010077792/12.

(100088456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.616.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 10 juin 2010

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, daté du 10 juin 2010, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR en tant que cédant, ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 047, a cédé l'entière des parts sociales qu'il détient dans la Société comme suit:

- 94 parts sociales à la société Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.623, en tant que cessionnaire;

- 6 parts sociales à la société Goodman Princeton Participation GmbH & Co. KG ayant son siège social à Rochusstraße 47, 40479 Düsseldorf, Allemagne (auparavant à Berlin) et toujours enregistrée auprès du registre de commerce de la Cour de Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRA 43809 B, en tant que cessionnaire;

Par suite du contrat de cession susmentionné, Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l., détient 94 parts sociales de la Société et Goodman Princeton Participation GmbH & Co. KG détient 6 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080010/27.

(100090538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Electro-Stemmann, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077795/10.

(100088933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Etablissement Kerger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 97.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010077797/12.

(100088813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Euroleisure Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.155.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077798/10.

(100088410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Victoria Brown, professionally residing in Luxembourg, acting as the delegate of the board of directors of Aberdeen Global Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorporated on 5 October 2006 as recorded by a notarial deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2265 of 5 December 2006, whose articles of incorporation have been amended from time to time and for the last time on 16 October, 2009 by a notarial deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2348 of 2 December 2009 (the "Company"), and pursuant to the "Extract of the written circular resolutions of the board of directors of the Company" taken on 11 May 2010 (the "Decision") (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000) to be represented by one hundred thousand (100,000) shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder is valid for a period starting on 24 March 2009 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on 24 March 2009 in the Memorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)."

Article 5, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

"The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The board of directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital."

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company, and further to the Decision, the Company has issued fifteen thousand (15,000) fully paid shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, to the Subscriber (as defined and set out in the Decision), for a total issue price of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000), which has been fully paid up in cash, to be allocated to the issued share capital of the Company.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of four million and twenty-five thousand Euro (EUR 4,025,000) to an amount of five million five hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 5,525,000), represented by fifty-five thousand, two hundred and fifty (55,250) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

The fifteen thousand (15,000) shares have been entirely subscribed by Aberdeen Asset Management PLC, and have been fully paid up in cash, so that the amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) has been put at the disposal of the Company.

The justifying documents of the subscription and of the payment as well as the renunciation by the other shareholders of their preferential right to subscribe have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of such increase of capital, Article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is fixed at five million five hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 5,525,000), consisting of fifty-five thousand, two hundred and fifty (55,250) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) fully paid up."

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 2,600.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Followed by a french translation

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de mai.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Victoria Brown, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Aberdeen Global Services S.A., une société constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 5 octobre 2006, tel qu'enregistré suivant acte notarié du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2265 du 5 décembre 2006, ayant plusieurs fois changé ses statuts, et pour la dernière fois en date du 16 octobre 2009, tel qu'enregistré suivant acte du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2348 du 2 décembre 2009 (la "Société"), et conformément à l'"Extrait des résolutions circulaires écrites du conseil d'administration de la Société" ("Extract of the circular written resolutions of the board of directors of the Company") prise le 11 mai 2010 (la "Décision") (dont une copie après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte) a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5, paragraphe 2 des statuts de la Société dispose que:

"Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Le capital autorisé non-émis et l'auto-

risation d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé sera valable pendant une période commençant le 24 mars 2009 et se terminant cinq (5) années après la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue le 24 mars 2009 (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires)."

L'article 5, paragraphe 3 des statuts de la Société dispose que:

"Le conseil d'administration ou le (les) délégués dûment mandaté(s) par le conseil d'administration, pourra (pourront) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, établis par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) en toute discrétion. Le conseil d'administration est habilité à supprimer, limiter ou à renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif à toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital autorisé, dans la mesure où il le juge opportun."

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société, et suivant la Décision, la Société a émis quinze mille (15.000) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, au Souscripteur (tel que défini et décrit dans la Décision), pour un prix d'émission total de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000), entièrement libéré par un versement en espèces, à allouer au capital social émis de la Société.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à partir d'un montant de quatre millions vingt-cinq mille euros (EUR 4.025.000), à un montant de cinq millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 5.525.000) représenté par cinquante-cinq mille deux cent cinquante (55.250) actions d'une valeur au pair de cent euros (EUR 100) chacune.

Les quinze mille (15.000) actions ont été souscrites par Aberdeen Asset Management PLC, et ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription, du paiement ainsi que de la renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel ont été présentés au notaire soussigné.

À la suite de l'augmentation de capital, l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié de manière à se lire comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à EUR cinq millions, cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 5.525.000) représenté par cinquante-cinq mille deux cent cinquante (55.250) actions avec une valeur au pair de cent euros (EUR 100) entièrement libérées."

Dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUT 2.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: V. BROWN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22570. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079384/120.

(100090961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**Caring Community S.A., Société Anonyme,
(anc. Billa Holding S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.031.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Billa Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.031, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2284 of November 21, 2009, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is opened with Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs. Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mrs. Liga Jakusenoka, employee, professionally, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the three million one hundred thousand (3,100,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Change the name of the Company into Caring Community S.A. with immediate effect.
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change, with immediate effect, the name of the Company into "Caring Community S.A."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend article one of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

"Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "Caring Community S.A." (hereinafter the "Company")

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, such persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Billa Holding S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.031, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2284 du 21 novembre 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Liga Jakusenoka, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trois millions cent mille (3.100.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «Caring Community S.A.» avec effet immédiat.
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité es résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en «Caring Community S.A.» .

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination "Caring Community S.A." (ci-après la "Société").

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, A. SIEBENALER, L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22571. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010080194/101.

(100090990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota, United States of America/Luxembourg on 27/29 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150967, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to the deed of the undersigned notary on 30 April 2010.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by thirty-six million, seven hundred ninety thousand, nine hundred and fifty-seven United States Dollars (USD 36,790,957) from its current amount of one billion, two hundred fifty-seven million, three hundred eighty-two thousand, six hundred sixty-two United States Dollars (USD 1,257,382,662) to one billion, two hundred ninety-four million, one hundred seventy-three thousand, six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,294,173,619) through the issue of thirty-six million, seven hundred ninety thousand, nine hundred and fifty-seven (36,790,957) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by thirty-six million seven hundred ninety thousand nine hundred and fifty-seven United States Dollars (USD 36,790,957) from its current amount of one billion two hundred fifty-seven million three hundred eighty-two thousand six hundred sixty-two United States Dollars (USD 1,257,382,662) to one billion, two hundred ninety-four million one hundred seventy-three thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,294,173,619) through the issue of thirty-six million seven hundred ninety thousand nine hundred and fifty-seven (36,790,957) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The thirty-six million, seven hundred ninety thousand, nine hundred and fifty-seven (36,790,957) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S. à r.l., aforementioned, at a total price of thirty-six million seven hundred ninety thousand nine hundred and fifty-seven United States Dollars (USD 36,790,957) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of thirty-six million eight hundred eight thousand nine hundred and fifty-seven (36,808,957) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each representing 100% of the entire issued shares of Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 150 972.

The total fair net valuation of this contribution is valued at thirty-six million seven hundred ninety thousand nine hundred and fifty-seven United States Dollars (USD 36,790,957), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 27/29 April 2010 and which corresponds to 20% of the amount of the foreign capital of Cargill Agricola SA registered with the Brazilian Central Bank by Cargill Brazil Holdings B.V. (which owns 98,4% of the shares of Cargill Agricola SA), which is a wholly-owned subsidiary of Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by two managers of Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l., signed in Minnetonka, Minnesota, United States of America/Luxembourg on 27/29 April 2010. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion two hundred ninety-four million one hundred seventy-three thousand six hundred nineteen United States Dollars (USD 1,294,173,619) consisting of one billion two hundred ninety-four million one hundred seventy-three thousand, six hundred nineteen (1,294,173,619) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique/Luxembourg, le 27/29 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150967, constituée suivant acte notarié le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné le 30 avril 2010.

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 36.790.957) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent cinquante-sept millions trois cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-deux dollars américains (USD 1.257.382.662) à un milliard deux cent quatre-vingt-quatorze millions cent soixante-treize mille six cent dix-neuf dollars américains (USD 1.294.173.619) par l'émission de trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept (36.790.957) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 36.790.957) afin de porter son montant actuel d'un milliard deux cent cinquante-sept millions trois cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-deux dollars américain (USD 1.257.382.662) à un milliard deux cent quatre-vingt-quatorze millions cent soixante-treize mille six cent dix-neuf dollars américains (USD 1.294.173.619) par l'émission de trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept (36.790.957) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

Les trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept (36.790.957) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. susmentionnée, pour un prix total de trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 36.790.957), la totalité ayant été allouée au capital social. Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en trente-six millions huit cent huit mille neuf cent cinquante-sept (36.808.957) parts sociales, ayant une valeur nominal de un Euro (USD 1) chacune, représentant 100% du capital social de Cargill International

Luxembourg 6 S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150 972.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 36.790.957), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 27/29 avril 2010 et qui correspond à 20% du montant du capital étranger de Cargill Agricola SA enregistrée à la Banque Centrale brésilienne par Cargill Brazil Holdings B.V. (qui détient 98,4% des actions de Cargill Agricola SA), qui est une filiale entièrement détenue par Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l., de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par deux gérants de Cargill International Luxembourg 6 S. à r.l., à Minnetonka, Minnesota, United States of America/Luxembourg 27/29 avril 2010. Ce certificat restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans son registre d'actionnaires.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard deux cent quatre-vingt-quatorze millions cent soixante-treize mille six cent dix-neuf dollars américains (USD 1.294.173.619), représentée par un milliard deux cent quatre-vingt-quatorze millions cent soixante-treize mille six cent dix-neuf (1.294.173.619) nouvelles parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation:EAC/2010/5259. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI

Référence de publication: 2010080208/159.

(100091040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Nordic Light Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 153.862.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of the month of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Banque Invik S.A., a société anonyme organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, represented by Me Eva Brauckmann, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 June 2010.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in its capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" named Nordic Light Fund and qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" ("SICAV-FIS") which it intends to incorporate in Luxembourg:

Title I. Denomination, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (public limited company) qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (investment company with variable capital - specialised investment fund) under the name of Nordic Light Fund (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association (the "Articles").

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economical, social or military events or any other developments (including but not limited to any case of force majeure) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article twelve hereof.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law.

The minimum capital of the Company must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The Board may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 71(1) of the Law, (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund. References herein to the Company and shares, respectively shall, where relevant, be to the Sub-Fund and shares in a Sub-Fund, respectively.

The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the Board shall determine, be of one or more different classes (the "Classes" and each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the Board.

The Board may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article seventeen hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the Board shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

The different Classes of shares may be denominated in different currencies to be determined by the Board provided that for the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall, if not expressed in euro, be converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

Art. 6. The Board is authorised without limitation to issue further partly or fully paid shares, as determined by the Board, at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the Board and disclosed in the sales documents (comprising, but not limited to, the prospectus of the Company), without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

Investors shall have either to commit to subscribe to shares or may directly subscribe to shares, as determined by the Board and disclosed in the sales documents. In case the Board decides that investors have to commit to subscribe shares, investors will be required to execute a subscription agreement and indicate therein their total committed capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the Board.

The procedures relating to Commitments and drawdown of the Commitments will be disclosed in the sales documents and the subscription agreement.

If at any time an investor or shareholder fails to honour its Commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the Board (a "Defaulting Investor") and referred to in the sales document, the Board has the authority, in addition to any legal remedies, to take vis-à-vis such Defaulting Investor one or several of the measures as disclosed in the sales documents.

Unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents, the issue price shall be based on the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article twelve hereof plus a sales charge, if any, as the sales documents may provide. The Board may also make such adjustment to the issue price as it may consider appropriate to ensure fairness between the shareholders.

Shares of the Company are restricted to well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Law ("Eligible Investors").

The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and/or delivering and receiving payment for such new shares, remaining always within the limits imposed by the Law.

The Board is further authorised to determine the conditions of any such, issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall be suspended if the determination of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article eleven hereof, if relevant.

The Board may decide to issue shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. The Company issues in principle shares in registered form only. The Company reserves the right to issue bearer shares to the extent that it is in a position to check at all times the status of Eligible Investor of the holders of the bearer shares.

All issued shares of the Company shall be inscribed in the register of shareholders (the "Register"), which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company. The Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and Class(es) of shares held by him.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will be entered in the Register. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that a shareholder does not provide such address, or such notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the Register as full owner of the shares. The Company shall be entitled to consider any right, interest or claim of any other person in or upon such shares to be non-existing, provided that the foregoing shall deprive no person of any right which he might properly have to request a change in the registration of his shares.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Fractions of shares will be issued if so decided by the Board. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis.

The Company shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders or whether the shareholders shall receive a written confirmation of their shareholding.

Share certificates, if applicable, shall be signed by two directors and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Transfer of registered shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such shares, to the Company along with appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee and such other documentation as the Company may require.

The Company will refuse to give effect to any transfer of shares and refuse any transfer of shares to be entered in the Register in circumstances where such transfer would result in shares being held by any person not qualifying as an Eligible Investor.

Art. 8. If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Art. 9. The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company;

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the Redemption Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article twelve hereof less any service charge (if any). Where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the Redemption Price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may

no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares or any other currency agreed upon between the shareholder and the Company and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act.

The Board may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 10. As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law. As disclosed in the sales documents, distributions to shareholders may be effected by redeeming shares at the initiative of the Company.

Unless otherwise provided for in the sales documents in relation to a Sub-Fund, any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the Board in the sales documents and within the limits provided by law and these Articles. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the sales documents of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents, the redemption price shall be based on the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article twelve hereof less a redemption charge (including any service charge and/or redemption fee), if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the Board may determine, and such rounding will accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board and disclosed in the sales documents, provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article eleven hereof.

The Board may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class or Classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be published in the sales documents relating to the sale of such shares.

The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

With the consent of or upon request from the shareholder(s) concerned, the Board may (subject to the principle of equitable treatment of shareholders) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

To the extent required by law or so as to ensure the fair treatment of all the shareholders, such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Board will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the Board considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article eleven hereof or a deferral of the redemption request as provided for in this Article. In the absence of revocation, redemption will occur as at the first Valuation Day after the end of the suspension.

Unless otherwise provided for in the sales documents in relation to a Sub-Fund, any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one Class of a Sub-Fund into shares of another Class of that or another Sub-Fund at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant Classes under the terms, conditions and limits set forth by the Board in the sales documents. The Board may notably impose restrictions between Sub-Funds or Classes of shares as disclosed in the sales documents as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

If, with respect to any given Valuation Day, redemption requests and conversion requests exceed a certain level determined by the Board in relation to the number of the aggregate Net Asset Value of the shares in issue in a specific Class, the Board may decide that the processing of part or all of such requests for redemption or part or all of the payment of such requests will be deferred for a period and in a manner that the Board considers to be in the best interest of the relevant Sub-Fund or Class and of the Company. With respect to the next applicable Valuation Day following that period, redemption and conversion requests whose processing has been deferred will be met in priority to a later request.

The Board may postpone the processing of redemption and conversion requests or extend the period for payment of redemption proceeds in exceptional circumstances to such period as shall be necessary to realise the assets and/or repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets of the Company are invested or in exceptional circumstances where the liquidity of the Company is not sufficient to meet the redemption requests.

No redemption or conversion by a single shareholder may unless otherwise decided by the Board, be for an amount of less than that of the minimum holding amount as determined from time to time by the Board.

If a redemption, conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one Sub-Fund or Class below the minimum holding amount as the Board shall determine from time to time, then such shareholder may be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such Sub-Fund or Class.

The Board may in its absolute discretion compulsorily redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the Board and to be published in the sales documents of the Company.

Shares of the Company redeemed by the Company may be cancelled.

To the extent provided for in the sales documents, the Board may refuse to redeem shares in a Sub-Fund for one (1) year following the relevant redemption request if the Sub-Fund's liquid investments are not sufficient or not immediately available to fund the redemption request and to ensure the proper functioning of the Sub-Fund.

If, after the expiration of this one (1) year period, liquid investments are still not sufficient, the Sub-Fund under the obligation to dispose of its investments. The Sub-Fund may still refuse to redeem the shares until it can dispose of investments at an adequate price, however for no longer than two (2) years following the relevant redemption request.

In case of unfavourable market conditions and if the liquid assets of a Sub-Fund are not sufficient at the expiration of the two year suspension period to meet the redemptions requests that have been suspended as aforesaid, the Board shall propose to the shareholders of the relevant Sub-Fund to extend the suspension period for maximum an additional year to dispose the investments at adequate price. Such a proposal must be approved by the shareholders of the Sub-Fund in the same manner as required for the amendment of the Articles of the Company. If such a proposal is not approved, the Board shall proceed with the disposal of the investments in the best interest of the shareholders and implement the liquidation of the relevant Sub-Fund. If the proposal of the Board is accepted, but market conditions remain unchanged and the liquid assets of the Sub-Fund are still insufficient after the additional extension of the suspension period, the Board shall, without delay submit the question of liquidation of the Sub-Fund concerned to the shareholders of that Sub-Fund. Liquidation will be decided by simple majority of the shareholders present and represented at that meeting and no quorum will be required for the meeting to deliberate validly.

The redemption price shall be based on the Net Asset Value as determined as at the next applicable Valuation Day following the filing of the redemption request or, in case the redemption is temporarily refused or suspended in accordance with this Article, as at the date on which the redemption is actually dealt with. The Board may also make such adjustment to the redemption price as it may consider appropriate to ensure fairness between the shareholders.

In addition to the foregoing, the Board may decide to temporarily suspend the redemption of shares if exceptional circumstances as set forth in Article eleven, so warrant.

Art. 11. The Net Asset Value and, if applicable, the price for the issue, redemption and conversion of shares within each Sub-Fund or Class in the Company shall be determined by the Company or any agent appointed thereto, under the responsibility of the Board, from time to time, but in no instance less than once per year, as the Board may decide, every such day or time of determination thereof being referred to herein a "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Sub-Funds or Classes and consequently, if applicable, the issue, redemption and conversion of shares of such Sub-Fund(s) or Class(es) in any of the following events:

(a) during any period when any of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the concerned Sub-Fund(s), from time to time, is quoted or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the concerned Sub-Fund(s) quoted thereon; or

(b) during any period, when as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Board, or the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of the assets held by the concerned Sub-Fund(s) is not reasonably practicable, in the opinion of the Board, without this being seriously detrimental to the interests of shareholders, or if in the opinion of the Board, the issue and, if applicable, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any investments of the concerned Sub-Fund(s) or the current prices or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund(s); or

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding up the Company or any Sub-Fund(s), or merging the Company or any Sub-Fund(s), or informing the shareholders of the decision of the Board to terminate or merge any Sub-Fund(s); or

(f) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company attributable to the concerned Sub-Funds), cannot be promptly or accurately ascertained.

Any such suspension shall be published by the Company, if appropriate, and shall be notified to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the determination of the Net Asset Value has been suspended.

Such suspension as to any Class will have no effect on the determination of the Net Asset Value, the issue, redemption and conversion of the shares of any other Class.

Any application for subscription, redemption or conversion of shares is irrevocable except in case of suspension of the determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or Class or deferral of the request as disclosed herein and in the sales documents, in which instance shareholders may give written notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day following the end of the period of suspension.

Art. 12. The Net Asset Value of shares of each Class of shares in the Company shall be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund or the denomination currency of each Class (and/or in such other currencies as the Board shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to each Sub-Fund/Class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such Sub-Fund/Class less the liabilities attributable to such Sub-Fund/Class, by the number of shares of the relevant Sub-Fund/Class outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value for share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine.

The Net Asset Value per share will be calculated and available as disclosed in the sales documents.

If, since the time of determination of the Net Asset Value as at the relevant Valuation Day, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

A. The assets of the Company shall be deemed to include (without limitation):

1) All cash at hand and on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued on deposits up to the Valuation Day.

2) All bills and demand notes and accounts receivable (including the proceeds of the sale of securities that have not yet been received).

3) All securities, units, shares, debt securities, options or subscription rights and other investments and transferable securities owned by the Company.

4) All dividends and distribution proceeds declared to be received by the Company in cash or securities insofar as the Company is aware of such.

5) All interest due, but not yet received, and all interest yielded up to the Valuation Day by securities owned by the Company, unless this interest is included in the principal amount of such securities.

6) The incorporation expenses of the Company, insofar as they have not been amortised.

7) All other assets of whatever nature, including prepaid expenses and charges.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value and unless otherwise provided as detailed in the sales document, the value of the assets shall be determined as follows:

1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any investment fund), prepaid expenses, cash dividends declared and interest or accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board may consider appropriate to reflect the true value of such asset;

2) the value of securities (including shares or units of closed-ended Investment Funds) which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities;

3) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the Board, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Board on the basis of foreseeable sales prices;

4) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;

5) futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices;

6) swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security;

7) investments in open-ended investment funds will be taken at their latest official net assets values or at their latest unofficial net asset values (i.e. which are not generally used for the purposes of subscription and redemption of shares of the underlying investment funds) as provided by the relevant administrators or investment managers if more recent than their official net asset values and for which the Company's administrative agent has sufficient assurance that the valuation method used by the relevant administrator for said unofficial net asset values is coherent as compared to the official one.

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other investment funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board, such change of value.

All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

The Board, or any appointed agent, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such method of valuation better reflects the true value as in accordance with good accounting practice.

The value of assets denominated in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of determination of the Net Asset Value.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include (without limitation):

1) All borrowings and bills matured and accounts payable.

2) All liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid).

3) All reserves, authorised or approved by the directors, in particular those that have been built up to reflect a possible depreciation on some of the Company's assets.

4) All other liabilities of the Company, of whatever nature with the exception of those represented by shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditure to be borne by it, including, without any limitation the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the constitutional documents, all translation costs, fees and expenses payable to the investment manager(s), the custodian and correspondent agents, the administrative agent, domiciliary agent or other agents and employees of the Company, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration, the costs for legal assistance or the auditing of the Company's annual reports, the advertising costs, the cost of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of shares, the costs of printing the financial reports, the cost of convening and holding shareholders' and directors' meetings, reasonable travelling expenses of directors, directors' fees, the costs of registration statements, all taxes and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including finder fees, financial, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise and all other administrative costs as well as insurance costs, including insurance costs for the directors, employees and agents of the Company, costs and expenses related to legal, notarial and /or administrative proceedings and indemnifications resulting from such proceedings, involving, directly or indirectly, the Company, directors, employees and agents of the Company as well as legal, to the extent as permitted by law, notarial and/or administrative proceedings and indemnifications resulting from such proceedings, related, directly or indirectly to former or existing shareholders.

In assessing the amount of such liabilities, the Company shall take into account pro rata temporis any expenses or other costs, administrative and other, that occur regularly or periodically.

C. There shall be established one pool of assets for each Sub-Fund in the following manner:

1) Proceeds resulting from the issue of shares in different Sub-Funds shall be allocated in the Company's books to the pool of assets of that Sub-Fund and the assets, liabilities, commitments, revenues and expenses relating to that Sub-Fund shall be allocated to the corresponding pool in compliance with the provisions below.

2) When an asset derives from another asset, such asset will be recorded in the Company's books under the Sub-Fund holding the asset from which it derived, and, on each new valuation of the asset, the increase or decrease in value shall be allocated to the corresponding Sub-Fund.

3) When the Company carries a liability attributable to a specific asset in a given pool of assets or to a transaction performed in relation to the assets of a given Sub-Fund, this liability shall be allocated to that Sub-Fund.

4) If an asset or a liability cannot be allocated to a given Sub-Fund, this asset or liability shall be allocated to all Sub-Funds in equal parts or, if the amounts involved so justify, in proportion to the Net Asset Values of the relevant Sub-Funds or in any other manner the directors shall decide in good faith.

5) Following a dividend distribution to shareholders of a Sub-Fund, the Net Asset Value of that Sub-Fund shall be reduced by the amount of the distribution.

If there have been created within a Sub-Fund two or more Classes, the allocation rules set above shall apply, *mutatis mutandis*, to such Classes.

D. For the purpose of valuation under this Article:

(a) each of the Company's shares subject to a redemption request shall be considered as a share issued and outstanding until the close of business on the Valuation Day on which it is redeemed and its price shall be considered a liability of the Company from the close of business on such Valuation Day until the price has been paid.

(b) each share to be issued by the Company in accordance with subscription forms received shall be considered as issued from the close of business on the Valuation Day of its issue.

(c) all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency in which the Net Asset Value per share of the relevant Class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rate of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant Class of shares; and

(d) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for the Company on such Valuation Day to the extent practicable.

Art. 13. The Board may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents for the shares.

Title III. Administration and supervision

Art. 14. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period determined by such general meeting of shareholders within the limits of the law and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 15. The Board will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex, telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any electronic means capable of evidencing such appointment, another director as his proxy. Any director may attend a meeting of the Board using teleconference or videoconference means. Directors may also cast their vote on the phone, in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented by another director as proxy at a meeting of the Board or are participating in a video-conference or conference call. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting or participating in the video-conference or conference call. For the calculation of quorum and majority, the directors participating at the meeting of the board by video-conference or by telecommunication means permitting their identification may be deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the Board whose deliberations should be online without interruption. Such a Board meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing signed by all the directors or by telex, cable, telegram or telefax message.

The Board from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operations and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, as the case may be, pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 17. The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of management and business affairs of the Company.

The Board shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

Art. 18. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply when the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any entity promoting the Company or any subsidiary thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion, provided that this personal interest is not considered as a conflictual interest according to applicable laws and regulations.

Art. 19. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be indemnified in all circumstances except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, any indemnity shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnity shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the Board.

Art. 21. The Company shall appoint a réviseur d'entreprises agréé (independent auditor) who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by a general meeting of the shareholders for a period determined by this general meeting and until its successor is elected.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distribution

Art. 22. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the Class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 23. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last day of June at 10 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders or of holders of shares of any specific Sub-Fund or Class may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 24. The quorum and notice periods required by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever Class and regardless of the Net Asset Value per share within the Class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram, telex, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. A company may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer. At the Board's discretion, a shareholder may also act at any meeting of shareholders by visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to notice setting forth the agenda sent at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register.

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on first day of January and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 26. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the annual profits shall be distributed, other distributions shall be made and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the Board.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company became less than the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title V. Dissolution, Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

Art. 28. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of shares concerned justifies it or in order to proceed to an economic rationalisation, the Board has the discretionary power to liquidate such Sub-Fund or Class by compulsorily redemption of all the shares issued in such Sub-Fund or Class at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation

expenses), calculated as at the Valuation Day with respect to which such decision shall take effect. The Company shall notify the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption and the notice will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of shares concerned may continue to request redemption or conversion (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class may, upon proposal from the Board and with its approval, redeem all the shares of such Sub-Fund or Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such a general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of the votes cast.

Assets which could not be distributed to the relevant shareholders upon the implementation of the redemption will be deposited, in accordance with applicable laws and regulations, with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-Fund or Class to those of another existing Sub-Fund or Class within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund or class within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund" or "new Class") and to redesignate the shares of the Sub-Fund or Class concerned as shares of the new Sub-Fund or new Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be notified to the shareholders concerned in the same manner as described above (and, in addition, the notification will contain information in relation to the new Sub-Fund or new Class), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund or Class to another Sub-Fund or Class of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders, upon proposal from the Board and with its approval, of the contributing Sub-Fund or Class for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such an amalgamation by resolution adopted by simple majority of the votes cast.

A contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment or to a sub-fund within such other undertaking for collective investment shall be decided by a general meeting of shareholders and shall require a resolution of the shareholders of the contributing Sub-Fund where no quorum is required and adopted by a simple majority of the votes cast, except when such amalgamation is to be implemented with a Luxembourg investment fund of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based investment fund, in which case resolutions shall be binding only on the shareholders of the contributing Sub-Fund or Class who have voted in favour of such amalgamation.

Title VI. Final provisions

Art. 29. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

Art. 30. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of such relevant class.

Art. 31. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) thereto and the Law.

Transitional provisions

1. The first accounting year of the Company shall begin on the date of its incorporation and end on 31 December 2010.
2. The first annual general meeting of the shareholders of the Company will be held in 2011.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Founding Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares
Banque Invik S.A., prenamed	EUR 31,000	310
TOTAL	EUR 31,000	310

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following persons are appointed directors for a period ending at the annual general meeting (subject to the provisions of the articles of incorporation) to be held in 2011:

- Lorenzo Garcia, CEO, Vasagatan 38, SE-11120 Stockholm, Sweden,
- Torben Madsen, Deputy Managing Director, professionally residing at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Lennart Rutholm, Director, professionally residing at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Göran Hellström, Senior Manager, professionally residing at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Tanguy Bouillet, Président, professionally residing at 78, avenue Raymond Poincaré, F-75116 Paris, France.

Third resolution

Interaudit, 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg has been appointed as auditor of the Company for a period ending at the first annual general meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit juin du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Banque Invik S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, représentée par Me Eva Brauckmann, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser les statuts d'une société anonyme dénommée Nordic Light Fund et revêtant la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ("SICAV-FIS") qu'elle envisage de constituer à Luxembourg:

Title I^{er} . Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui peuvent devenir détenteurs d'actions émises par la suite une société en la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination Nordic Light Fund (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents statuts (les "Statuts").

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute sorte et avoirs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relativement aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social au sens large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

Des filiales, des succursales ou des bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil"). Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil peut décider de transférer le siège social de la Société en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le Conseil estime que se sont produits ou sont imminents des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire ou tout autre événement (y compris, mais sans limitation, tout cas de force majeure) de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

Title II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. La capital de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale et est à tout moment égal à l'ensemble des avoirs nets de la Société tels que définis par l'Article douze des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société est le capital minimum requis en droit luxembourgeois.

Le capital minimum de la Société doit être atteint dans un délai de douze mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé aux termes de la Loi.

Le Conseil peut, à tout moment, comme il le juge approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds, au sens de l'article 71(1) de la Loi, (chaque compartiment ou sous-fonds, un "Sous-Fonds"). La Société constitue une entité juridique unique, toutefois, les actifs de chaque Sous-Fonds seront investis pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fonds concerné et les actifs d'un Sous-Fonds spécifique répondront uniquement des responsabilités, engagements et obligations de ce Sous-Fonds. Les références à la Société et aux actions dans les présents Statuts, désigneront, le cas échéant, respectivement le Sous-Fonds et les actions du Sous-Fonds.

Les actions à émettre dans un Sous-Fonds peuvent, selon le Conseil, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (les "Classes" et chaque classe, une "Classe") dont les caractéristiques, termes et conditions de chacune d'entre elles seront établis par le Conseil.

Le Conseil peut créer chaque Sous-Fonds pour une durée illimitée ou limitée.

Les produits de l'émission d'actions d'une Classe à l'intérieur d'un Sous-Fonds seront investis conformément à l'article dix-sept des présents Statuts, dans des titres de toute sorte ou autres avoirs autorisés correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type d'actions ou obligations ou actifs avec des caractéristiques spécifiques, tels que déterminés par le Conseil de temps à autre relativement au Sous-Fonds concerné.

Les différentes Classes d'Actions peuvent être exprimées dans des devises différentes, telles que déterminées par le Conseil à condition qu'aux fins de déterminer le capital de la Société, les actes nets correspondant à chaque Classe seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes.

Art. 6. Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre des actions supplémentaires partiellement ou entièrement libérées, tel que déterminé par le Conseil, à tout moment, conformément aux procédures et selon les termes et conditions déterminés par le Conseil et décrits dans les documents de vente (y compris, mais sans limitation, le prospectus de la Société), sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Les investisseurs devront soit s'engager à souscrire des actions ou pourront directement souscrire des actions comme déterminé par le Conseil et prévu par les documents de vente. Si le Conseil décide que les investisseurs doivent s'engager à souscrire des actions, les investisseurs devront signer un contrat de souscription et y indiquer la somme totale de leur engagement ("Engagement" ou les "Engagements"), sous réserve d'un Engagement minimum à décider par le Conseil.

Les procédures relatives aux Engagements ainsi qu'à la mise en jeu des Engagements seront décrites dans les documents de vente ainsi que dans le contrat de souscription.

Si à un moment donné un investisseur ou un actionnaire manque à son Engagement par défaut de paiement intégral du prix de souscription dans le délai déterminé par le Conseil (un "Investisseur Défaillant") et auquel se réfère le document de vente, le Conseil est autorisé, sans préjudice des recours légaux, à prendre une ou plusieurs mesures, telles que décrites dans les documents de ventes, à l'encontre dudit Investisseur Défaillant.

Sauf décision contraire du Conseil et indiquée dans les documents de vente, le prix d'émission devra être basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe d'actions concernée déterminée conformément aux dispositions de l'article douze des présents Statuts augmenté d'une commission de vente, le cas échéant, prévue par les documents de vente. Le Conseil pourra faire tout autre ajustement au prix d'émission qu'il considère approprié pour assurer l'égalité entre les actionnaires.

Les actions peuvent seulement être souscrites par des investisseurs avertis selon les dispositions de la Loi ("Investisseurs Eligibles").

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et/ou délivrer les actions nouvelles et de recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles, restant toujours dans le cadre des limites imposées par la Loi.

Le Conseil est également autorisé à et chargé de déterminer les conditions d'une telle émission et de conditionner celle-ci au paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions doit être suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu conformément à l'article onze des présents Statuts, lorsque cela est pertinent.

Le Conseil peut décider d'émettre des actions contre un apport en nature conformément à la loi luxembourgeoise. Tous coûts encourus en relation avec l'apport en nature seront à la charge de l'actionnaire concerné.

Le Conseil peut, à son entière discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société reçoive la preuve suffisante que le demandeur répond à la qualification d'Investisseur Averti.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond à la qualification d'Investisseur Éligible, et qui détient des actions dans la Société, devra tenir irresponsable et indemniser la Société, le Conseil, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous préjudices, pertes et dépenses résultant ou liés à cette détention, au cas où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des attestations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut d'investisseur Averti, ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. La Société émet en principe des actions sous forme nominative uniquement.

La Société se réserve le droit d'émettre des actions au porteur si elle demeure en position de vérifier à tout moment que le détenteur des actions au porteur remplit les conditions d'Investisseur Éligible.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires (le "Registre"), qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Le Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, pour autant qu'ils aient été notifiés à la Société et le nombre et la/les classe(s) d'actions détenues par lui.

Chaque actionnaire nominatif doit fournir à la Société une adresse à laquelle les avis et les annonces lui seront envoyés. Cette adresse sera consignée dans le Registre. En cas de copropriété d'actions, une seule adresse sera insérée et tous les avis seront uniquement envoyés à cette adresse.

Au cas où l'actionnaire ne fournit pas d'adresse, ou au cas où les avis et annonces sont renvoyés à l'expéditeur faute de pouvoir être délivrés à l'adresse indiquée, la Société peut en faire mention dans le Registre et l'adresse de l'actionnaire sera censée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse fournie par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire peut à tout moment, modifier son adresse au Registre par le biais d'une déclaration écrite à la Société envoyée à son siège social ou à toute autre adresse déterminée en temps voulu par la Société.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le Registre comme étant le propriétaire indivisible des actions. La Société aura le droit de considérer tout droit, intérêt ou réclamation de toute autre personne sur ou par rapport à ces actions comme non-existante, à condition que le précité ne prive personne de tout droit qu'elle pourrait raisonnablement avoir de demander une modification relativement à l'enregistrement de ses actions.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action de la Société. Dans le cas d'actions détenues en copropriété, la Société pourra suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernée(s) jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme représentant les copropriétaires vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'actionnaires copropriétaires, la Société se réserve le droit de payer les produits de rachat, distribution ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les actionnaires copropriétaires, ou à tous les copropriétaires individuellement, à son entière discrétion.

Des fractions d'actions seront émises si le Conseil en décide ainsi. De telles fraction d'actions ne conféreront pas le droit de vote mais donneront le droit de participer aux actifs nets et aux dividendes attribuables à la Classe d'actions concernées, sur une base proportionnelle.

La Société décidera si des certificats d'actions seront délivrés aux actionnaires ou si les actionnaires recevront une confirmation écrite de leur détention d'actions.

Les certificats d'actions, s'il y a lieu, seront signés par deux administrateurs et un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées ou par facsimile. La signature du fondé de pouvoir sera manuscrite. La Société peut émettre des certificats d'actions temporaires dans les formes décidées périodiquement par le Conseil.

Le transfert des actions nominatives se fait par l'inscription du transfert dans le Registre par la Société sur présentation à la Société du ou des certificat(s), s'il y lieu, représentant ces actions, ainsi que du ou des document(s) approprié(s) établissant le transfert entre le cédant et le cessionnaire, et que tout autre document que la Société peut exiger.

La Société refusera de donner effet à tout transfert d'actions et refuse d'acter tout transfert d'actions dans les circonstances où un tel transfert entraînerait une détention d'actions par une personne n'ayant pas la qualité d'un Investisseur Eligible.

Art. 8. Si des certificats d'actions ont été émis et qu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties déterminées par le. À partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis deviendra nul.

La Société peut, à son gré, mettre à charge de l'actionnaire tous frais d'un duplicata ou d'un nouveau certificat et toutes dépenses raisonnables encourues par la Société du fait de cette émission et de l'enregistrement ou en relation avec l'annulation du certificat d'action d'origine.

Art. 9. Le Conseil a le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société ne soit acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la loi ou exigence de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Conseil, peuvent entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

À cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission de toute action ou d'enregistrer tout transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sur la base d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaire en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ses actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requière que la Société rachète ces actions ou (ii) procède au rachat forcé par tout actionnaire de toutes ses actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire détenant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question est obligé de remettre à la Société, sans délai, le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cesse d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant ou dont il était le propriétaire seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat sont rachetées (le "Prix de Rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article douze des Statuts, diminuée de tout frais de service (s'il y en a). Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner que la Société ou l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire soit responsable à l'égard d'une autorité étrangère pour le paiement de taxes ou autres charges administratives, la Société peut par ailleurs déduire ou retenir, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de déduire ou retenir à partir du Prix de Rachat, un montant suffisant pour couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire l'assurance suffisante que leur responsabilité ne sera pas engagée, étant entendu (i) que dans certains cas le montant ainsi déduit ou retenu pourra être payé à ladite autorité étrangère concernée, ce montant auquel cas ne pourra plus être

réclamé par l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire peut encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) Le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de référence de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra uniquement à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix mentionné ci-avant, aucune personne ayant un intérêt pour les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ou l'une quelconque d'entre elles, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque comme dit ci-avant;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ni invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, à la seule condition que le Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

Le terme "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" utilisé dans les Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S), telle que modifiée de temps à autre, de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") ou que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui remplacera à l'avenir le Règlement S ou la Loi de 1933.

Le Conseil peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 10. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi. Tel que décrit dans les documents de vente, des distributions peuvent, à l'initiative de la Société, être faites aux actionnaires par le rachat d'actions.

Sauf disposition contraire dans le document de vente relatif à un Sous-Fonds, tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, conformément aux termes, conditions et limites établis par le Conseil dans les documents de vente et dans le cadre des limites imposées par la loi et les Statuts. Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire, soumise aux conditions fixées par les documents de vente de la Société, au siège social de la Société ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions accompagnées du ou des certificats délivrés en bonne et due forme (si émis).

Sauf décision contraire du Conseil et indiquée dans les documents de vente, le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article douze des Statuts, éventuellement diminuée d'une commission de rachat (y compris tout frais de service et/ou frais de rachat), le cas échéant, conformément aux documents de vente. Ce prix peut être arrondi vers le haut ou vers le bas à la décimale la plus proche, ainsi que le Conseil peut déterminer, et cet arrondi reste acquis à la Société le cas échéant. Des frais de vente différés peuvent être, en outre, déduits du prix de rachat si ces actions font partie d'une Classe pour laquelle des charges de vente différées ont été envisagées dans les documents de vente. Le prix de rachat par action doit être payé dans un délai déterminé par le Conseil et indiqué dans les documents de vente, à la seule condition que les certificats d'actions, si émis, et tous les documents demandés, aient été reçus par la Société conformément à l'article onze des Statuts.

Le Conseil peut également déterminer, le cas échéant, la période de préavis requise pour introduire une demande de rachat de toute(s) Classe(s) d'action(s) spécifique(s). La durée spécifique de paiement des produits de rachat de toute Classe d'actions de la Société et toute période de préavis applicable, de même que les circonstances de sa mise en œuvre, seront publiées dans les documents de vente relatifs à la vente des actions.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer les paiements y afférents.

Avec l'accord ou sur demande du ou des actionnaires concernés (sous réserve du respect du principe d'égalité de traitement entre les actionnaires) le Conseil peut satisfaire totalement ou partiellement, les demandes de rachat en nature en attribuant aux actionnaires revendant leurs actions des investissements faisant partie du portefeuille pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire attribuable aux actions à racheter ainsi que précisé dans les documents de vente.

Dans la mesure où cela est requis par la loi ou afin d'assurer un traitement équitable de tous les actionnaires, de tels rachats seront soumis à un rapport d'audit spécial établi par le réviseur d'entreprises de la Société et confirmant le nombre, la dénomination et la valeur des avoirs que le Conseil aura décidé de réaliser en contrepartie des actions rachetées. Ce rapport d'audit confirmera aussi la manière de déterminer la valeur des avoirs qui devra être identique à la procédure de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.

Les coûts spécifiques de ces rachats en nature, en particulier les coûts du rapport d'audit spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par une tierce personne, mais ne seront pas supportés par la Société, sauf si le Conseil considère que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou sert à protéger les intérêts de la Société.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf si le rachat est suspendu conformément à l'article onze des Statuts ou si le rachat est reporté conformément au présent article. En l'absence de révocation, le rachat aura lieu le premier Jour d'Evaluation après le terme de la période de suspension.

Sauf disposition contraire dans les documents de vente relatifs à un Sous-Fonds, tout actionnaire peut demander la conversion totale ou partielle de ses actions d'une Classe d'un Sous-Fonds en actions d'une autre Classe au sein du même Sous-Fonds ou d'un autre, selon les Valeurs Nettes d'Inventaires respectives des actions des Classes correspondantes, dans les termes, conditions et limites fixés par le Conseil dans les documents de vente. Le Conseil peut notamment imposer, entre les Sous-Fonds et les Classes d'actions, les restrictions précisées dans les documents de vente, en ce qui concerne, entre autres, la fréquence de conversion et peut effectuer les conversions sous réserve du paiement des frais spécifiés dans les documents de vente.

La demande de conversion peut ne pas être acceptée si une opération précédente impliquant les actions à convertir n'a pas été intégralement réglée par l'actionnaire.

Si à un Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat ou conversion dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil par rapport à la Valeur Nette d'Inventaire totale des actions concernées dans une Classe spécifique, le Conseil peut décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de rachat ou du paiement de ces rachats sera reportée à une période et d'une manière que le Conseil estime dans le meilleur intérêt du Sous-Fonds ou de la Classe concernés et de la Société. Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées le prochain Jour d'Evaluation suivant cette période en priorité par rapport à une demande ultérieure.

Le Conseil peut reporter le traitement des demandes de rachat ou de conversion ou prolonger la période de paiement de produits de rachat dans des circonstances exceptionnelles pour une période se révélant nécessaire pour réaliser les actifs et/ou pour rapatrier les revenus de la vente d'investissements dans le cas d'obstacles dus aux réglementations du contrôle des changes ou à des contraintes similaires dans les marchés dans lesquels une partie substantielle des actifs de la Société sont investies ou dans des circonstances exceptionnelles où la liquidité de la Société n'est pas suffisante pour satisfaire les demandes de rachats.

Aucune demande de rachat ou de conversion d'un actionnaire unique, à moins qu'il en ait été décidé autrement par le Conseil, ne peut être d'un montant inférieur au montant minimum de détention tel que déterminé de temps à autre par le Conseil.

Si un rachat, une conversion ou une vente d'actions devait faire descendre la valeur des titres détenus par un même actionnaire dans un Sous-Fonds ou Classe d'actions en dessous du montant minimum de détention déterminé de temps à autre par le Conseil, dans ce cas, le Conseil pourra décider de traiter cette demande comme si l'actionnaire avait demandé, selon le cas, le rachat ou la conversion de la totalité de ses actions dans ledit Sous-Fonds ou ladite Classe.

Le Conseil peut, à son entière discrétion, procéder au rachat forcé ou à la conversion de toutes les actions des actionnaires dont le montant de détention est inférieur au montant minimum de détention tel que déterminé par le Conseil et prévu dans les documents de vente de la Société.

Les actions de la Société rachetées sont annulées.

Si cela est prévu dans les documents de vente, le Conseil peut refuser de racheter des actions dans un Sous-Fonds pendant un (1) an suivant la demande de rachat concernée si les liquidités de la Société ne sont pas suffisantes ni immédiatement disponibles aux fins ou pas immédiatement disponibles pour alimenter la demande de rachat et pour assurer le bon fonctionnement du Sous-Fonds.

Si, après l'expiration de ladite période d'un (1) an, les liquidités sont toujours insuffisantes, le Sous-Fonds est sous l'obligation de liquider de ses investissements. La Société pourra encore refuser de racheter les actions jusqu'à ce qu'elle puisse liquider ses investissements à un prix adéquat, toutefois dans la limite d'une période de deux (2) ans suivant la demande de rachat concernée.

Dans le cas de conditions de marché défavorables et si les actifs liquides d'un Sous-Fonds ne sont pas suffisants après l'expiration de la période de deux (2) ans pour faire face aux demandes de rachat qui ont été suspendues comme précédemment mentionné, le Conseil proposera aux actionnaires du Sous-Fonds concernée d'étendre la période de suspension à un (1) an au maximum pour réaliser ses investissements à un prix adéquat. Une telle proposition doit être approuvée par les actionnaires du Sous-Fonds dans les conditions prévues pour la modification des présents Statuts de la Société. Si une telle proposition n'est pas acceptée, le Conseil procédera à la liquidation des investissements dans le meilleur intérêt des actionnaires et mettra en place la liquidation du Sous-Fonds en question. Si la proposition du Conseil d'Administration est acceptée, mais les conditions de marché restent inchangées et les actifs liquides du Sous-Fonds sont toujours insuffisants après l'extension de la période de suspension, le Conseil soumettra, sans délai, la question de la liquidation du Sous-Fonds aux actionnaires du Sous-Fonds. La liquidation sera décidée par majorité simple des actionnaires présents et représentés à l'assemblée, et aucun quorum de présence ne sera requis pour que ladite assemblée puisse délibérer valablement.

Le prix de rachat sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée au prochain Jour d'évaluation suivant le dépôt de la demande de rachat, ou si le rachat a été temporairement refusé ou suspendu, conformément au présent article, à la date à laquelle le rachat est effectivement effectué. Le Conseil pourra faire tout autre ajustement au prix de rachat qu'il considère approprié pour assurer l'égalité entre les actionnaires.

De plus, le Conseil pourra décider de temporairement suspendre le rachat d'actions, si des circonstances exceptionnelles telle que définies à l'Article 11 des présents Statuts, l'exigent.

Art. 11. La Valeur Nette d'Inventaire et, le cas échéant, le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions de chaque Sous-Fonds ou Classe de la Société est déterminé par la Société ou tout agent désigné à cet effet, sous la responsabilité du Conseil, de temps à autre, mais en aucun cas moins d'une fois par an, comme le Conseil le déterminera, chaque jour ou heure de détermination étant désigné dans les Statuts par "Jour d'Evaluation".

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou plusieurs Sous-Fonds et l'émission, rachat ou conversion des actions de tel(s) Sous-Fonds ou Classe(s) et par conséquent, le cas échéant, l'émission, rachat ou conversion des actions de tel(s) Sous-Fonds ou Classe(s) dans le cas de survenance des événements suivants:

(a) pendant toute période pendant laquelle l'une des bourses ou principaux marchés réglementés auxquels une partie substantielle des actifs correspondant du Sous-Fonds concerné, de temps à autre, est cotée ou négociée, est fermé (pour une autre raison que pour congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, à condition qu'une telle restriction ou suspension affecte l'estimation des investissements de la Société attribuable au Sous-Fonds qui y sont cotés; ou

(b) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événement de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou tout autre circonstance échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir du Conseil, lors de l'existence d'une situation qui, de l'avis des Administrateurs, constitue une situation d'urgence, et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer ou évaluer les actifs détenus par le Sous-Fonds concerné sans qu'il soit porté gravement atteinte aux intérêts des Actionnaires ou si, de l'avis de l'Associé Commandité, le prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peut être correctement calculé;

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements du Sous-Fonds concerné ou les prix ou valeurs courants sur toute bourse ou autre marché en relation avec les actifs attribuables à ce Sous-Fonds sont hors de service; ou

(d) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier de fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions ou pendant laquelle tout transfert de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus au titre du rachat d'actions ne peuvent dans l'opinion du Conseil être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) à partir du moment de la publication d'un avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires aux fins de statuer sur la dissolution de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou de la fusion de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou informant les actionnaires de la décision des Administrateurs de dissoudre ou de fusionner tout Sous-Fonds.

(f) lorsque pour toute autre raison, les prix de tout investissement de la Société, attribuable au Sous-Fonds concerné, ne peuvent être déterminés promptement ou précisément; ou

Toute suspension sera publiée par la Société, si c'est approprié, et sera notifiée à tous les actionnaires affectés, c'est-à-dire ceux ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion d'actions pour lesquelles la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendue.

La suspension d'une Classe n'a aucun effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions de toute autre Classe.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion des actions est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e) ou de report de la demande tel que mentionné dans les présents Statuts et dans les documents de vente, dans un tel cas, les actionnaires peuvent notifier par écrit leur intention de retirer leur demande. Si une telle notification n'est pas reçue par la Société, cette demande sera traitée le premier Jour d'Evaluation applicable suivant la fin de la période de suspension.

Art. 12. La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque Classe d'actions de la Société est exprimée dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné (et/ou dans toutes autres devises déterminées de temps à autre par le Conseil) en un chiffre par action et est déterminée pour chaque Jour d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Sous-Fonds/Classe d'actions, constitués par les actifs nets de la Société correspondant à ce Sous-Fonds/Classe diminués des engagements attribuables à ce Sous-Fonds/Classe d'actions, par le nombre d'actions émises dans ce Sous-Fonds/Classe conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action pourra être arrondie au dessus ou en dessous de l'unité la plus proche de la devise concernée telle que déterminée par le Conseil.

La Valeur Nette d'Inventaire par action sera calculée et disponible, tel que cela est indiqué dans les documents de vente.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire au Jour d'Evaluation concerné, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables au Sous-Fonds concerné, la Société pourra, afin de préserver les intérêts des actionnaires de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

A. Les actifs de la Société seront censés comprendre (sans limitation):

(1) Toutes les espèces en caisse et en dépôt, y compris les intérêts à recevoir par la Société mais non encore perçus ainsi que les intérêts échus pour ces dépôts jusqu'au Jour d'Évaluation.

(2) Tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente qui n'ont pas encore été reçus).

(3) Tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, et autres investissements et valeurs mobilières qui sont détenus par la Société.

(4) Tous les dividendes et produits de distribution déclarés à recevoir par la Société en espèces ou en titres pour autant que la Société en ait connaissance.

(5) Tous les intérêts à recevoir mais non encore perçus et tout intérêt produit jusqu'au Jour d'Évaluation par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si cet intérêt est inclus dans le montant principal d'un tel titre.

(6) Toutes les dépenses de constitution de la Société, pour autant qu'elles n'aient pas été amorties.

(7) Tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Pour déterminer la Valeur Nette d'inventaire et sauf stipulation contraire dans les documents de vente, la valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir (y compris tout remboursement sur frais et dépenses payable par le Fonds d'Investissement), des dépenses payées d'avance, des dividendes liquides annoncés et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou touchée en intégralité; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat au Conseil en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(2) La valeur des valeurs mobilières, (y compris les actions ou parts de Fonds d'Investissement de type fermé) qui sont cotées ou négociées à une bourse, sera basée sur le dernier prix de disponible ou, le cas échéant, sur le prix moyen de la bourse qui est normalement le marché principal pour ces valeurs mobilières, et toute valeur mobilière négociée sur toute autre marché réglementé sera évaluée d'une façon aussi proche que possible de celle prévue pour les valeurs mobilières cotées;

(3) Pour des valeurs mobilières non cotées ou des valeurs mobilières non négociées à une bourse ou sur un autre marché réglementé, ainsi que pour des valeurs mobilières cotées ou non cotées sur cet autre marché pour lesquelles aucun prix d'évaluation n'est disponible, ou pour des valeurs mobilières pour lesquelles les prix de cotation ne sont pas, de l'avis du Conseil, représentatifs de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, la valeur sera déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseil sur base des prix de vente prévisibles;

(4) Les liquidités et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur du marché plus tous intérêts échus ou sur base de leurs coûts amortis;

(5) Les contrats à terme et les options seront évalués sur base des cours de clôture du jour précédant, sur le marché concerné; les prix appliqués sont les prix d'exercice sur les marchés des contrats à terme;

(6) Les swaps sont évalués à leur juste valeur sur base du dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente;

(7) Les investissements dans les fonds d'investissement de type ouvert seront traités à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officieuses (c'est-à-dire qui ne sont pas généralement utilisées à des fins de souscription et rachat d'actions des fonds d'investissement sous-jacents) telles que fournies par les agents administratifs ou gestionnaires d'investissement compétents si ces dernières sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles et pour lesquelles l'agent administratif a l'assurance suffisante que la méthode d'évaluation utilisée par l'agent administratif compétent pour lesdites valeurs nettes d'inventaire officieuses est cohérente par rapport à celle officielle.

Si des événements surviennent qui pourraient engendrer un changement matériel de la valeur nette d'inventaire desdites actions ou parts dans d'autres fonds d'investissement depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Conseil, ce changement de valeur.

Tous les autres actifs et valeurs mobilières seront évalués à la juste valeur de marché, tel que déterminé de bonne foi conformément aux procédures établies par les Administrateurs;

Le Conseil ou tout mandataire désigné à sa discrétion, peut permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation, s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur conformément à la bonne pratique comptable.

La valeur des actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Sous-Fonds seront déterminés en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre (sans limitation):

(1) Tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles.

(2) Toutes les obligations connues, échues ou non, comprenant toutes obligations contractuelles échues relatives aux paiements en espèce ou en nature (y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés).

(3) Toutes réserves, autorisées ou approuvées par le Conseil, en particulier celles qui ont été accumulées dans le but de refléter une possible dépréciation de certains des actifs de la Société.

(4) Toutes autres dettes de la Société de quelque nature que ce soit, à l'exception de celles représentées par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces dettes, la Société prendra en considération toutes les dépenses qui lui incombent et qui comprennent, sans limitation, les frais de constitution et les coûts des modifications subséquentes des documents constitutifs, tout les coûts de traduction, les commissions et dépenses payables au(x) gestionnaire(s) d'investissement, au dépositaire et à ses agents correspondants, à l'agent administratif, à l'agent domiciliaire ou à tous autres agents ou employés de la Société, ainsi que les représentants permanents des lieux où la Société est sujet à enregistrement, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais de publicité incluant les frais d'impression et de distribution des documents préparés afin de promouvoir la vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers, les frais de convocation et de tenue des réunions d'actionnaires et d'administrateurs, les dépenses de voyage raisonnables des administrateurs, les tantièmes d'administrateurs, le coût des déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses d'échange, le coût de publication des prix d'émission et de publication ainsi que tout autre frais de fonctionnement, y compris les honoraires des apporteurs d'affaires, les dépenses financières, bancaires et de courtage, occasionnées lors de l'achat et la vente d'actifs ou et tout autre coût administratif ainsi que des assurances, y compris le coût d'assurance pour les administrateurs, les employés et agents de la Société, les coûts et dépenses en rapport avec les procédures légales, notariales et/ou administratives et les dédommagements résultant des procédures concernant directement ou indirectement la Société, les administrateurs, les employés et les agents de la Société ainsi que, dans les limites de la loi, les procédures judiciaires, notariales et/ou administratives et dédommagements résultant de telles procédures en relation directe ou indirecte avec des anciens actionnaires ou les actionnaires existants.

En évaluant le montant de ces engagements, la Société devra prendre en considération pro rata temporis les dépenses, les coûts administratifs et autres, qui interviennent régulièrement ou périodiquement.

C. La Société établira une masse d'avoirs pour chaque Sous-Fonds de la manière suivante:

(1) les produits résultant de l'émission d'actions dans différents Sous-Fonds d'une Classe seront alloués dans les livres de la Société à la masse d'avoirs de ce Sous-Fonds et les avoirs, dettes, engagements et revenus et dépenses relatifs à ce Sous-Fonds seront alloués à la masse d'avoirs correspondante conformément aux dispositions ci-dessous;

(2) lorsqu'un actif dérive d'un autre actif, cet actif sera enregistré dans les livres de la Société dans le Sous-Fonds détenant l'actif duquel il a dérivé et à chaque réévaluation de l'actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur est allouée au Sous-Fonds correspondant;

(3) lorsque la Société supporte un engagement qui est en rapport avec un actif dans une masse d'avoirs donnée d'un Sous-Fonds ou une opération effectuée en rapport avec les actifs d'un Sous-Fonds déterminé, cet engagement sera alloué à ce Sous-Fonds;

(4) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Sous-Fonds déterminé, cet actif ou engagement sera attribué à tous les Sous-Fonds par parts égales ou, si les montants en jeu le justifient, en proportion des Valeurs Nettes d'Inventaire des Sous-Fonds concernés ou de toute autre manière que le Conseil déterminera de bonne foi;

(5) après la distribution de dividendes aux actionnaires d'un Sous-Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Sous-Fonds sera réduite du montant de la distribution.

Si deux ou davantage Classes ont été créées au sein d'un Sous-Fonds, les règles d'allocation mentionnées ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis à de telles Classes.

D. Pour les besoins de cet Article:

(a) les actions de la Société sujettes à une demande de rachat sont considérées comme existantes et prises en considération jusqu'à la fermeture des bureaux le Jour d'Evaluation auquel elles sont rachetées et leur prix de rachat doit être considéré comme engagement de la Société, à partir de la fermeture des bureaux un tel Jour d'Evaluation jusqu'à ce que le prix en soit payé;

(b) chaque action à émettre par la Société aux termes des formulaires de souscription reçus seront traitées comme étant émises à partir de la fermeture des bureaux le Jour d'Evaluation de son émission;

(c) tous les investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés dans une valeur autre que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux du marché ou de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe d'actions concernée;

(d) dans la mesure du possible, effet sera donné au Jour d'Evaluation à tout achat ou vente de titres contracté par la Société un tel Jour d'Evaluation.

Art. 13. Le Conseil peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes d'investissement collectif, le tout sujet à la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions.

Titre III. Administration et supervision

Art. 14. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période déterminée par ladite assemblée générale des actionnaires, dans les limites imposées par la loi, se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et entrent en fonction; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, par un vote majoritaire, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 15. Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra conserver les procès verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil peuvent désigner toute personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble ou par télégramme, télex, fax ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle renonciation de chaque administrateur. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier adopté préalablement par résolution du Conseil.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle désignation un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur peut également assister aux réunions du Conseil par le biais de moyens vidéo ou de visioconférence. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver un tel vote.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs sont présents ou représentés par un autre administrateur en tant que mandataire à une réunion du Conseil ou participent à une visioconférence ou à une conférence téléphonique. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion participent à une visioconférence ou à une conférence téléphonique. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à une réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Une telle réunion du Conseil qui s'est tenue à distance par de tels moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes sous la forme d'un ou plusieurs documents écrits, signée sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs ou par télex, câble, télégramme, message télécopié ou par téléphone.

Le Conseil peut nommer, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et tous directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints et autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les affaires et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les devoirs qui leur auront été attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil. Le Conseil peut également faire toute délégation de pouvoirs à tout comité qui comprendront les personnes (membres ou non du Conseil) tel qu'il estime approprié, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront des administrateurs et qu'aucune réunion de ces comités n'a le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, autorités et appréciations discrétionnaires à moins que la majorité de ceux présents soient administrateurs de la Société.

Art. 16. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil sera signé par le président pro tempore, le cas échéant, qui aura présidé à cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un tel président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 17. Le Conseil, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique sociétaire et d'investissement et la conduite de la gestion et de l'administration des affaires de la Société.

Le Conseil fixera également toutes les restrictions qui seront de temps à autre applicables aux investissements de la Société.

Art. 18. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec toute autre société ou firme ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en est administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou firme. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas de par ce lien et/ou cette relation avec une telle autre société ou firme privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société soumise pour approbation au Conseil en conflit avec celui de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir doit en informer le Conseil et il ne délibère et ne prend pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire à la prochaine assemblée des actionnaires. Le présent paragraphe ne s'applique pas dans le cas où la décision du Conseil a trait aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts de toute sorte, situation ou opération impliquant toute entité promouvant la Société ou toute société filiale de cette société ou toute autre société ou entité déterminée souverainement de temps à autre par le Conseil, pour autant que cet intérêt personnel n'est pas considéré comme un intérêt conflictuel selon les lois et réglementations applicables.

Art. 19. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à sa demande, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en mesure d'être indemnisé. Cette personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, toute indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir en question.

Art. 20. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à qui une telle autorité a été déléguée par le Conseil.

Art. 21. La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale des actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période s'achevant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Titre IV. Assemblées générales - Comptes annuels - Distributions

Art. 22. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les actionnaires de la Société sans égard à la Classe d'actions détenue par eux. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 23. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi à Luxembourg, à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de juin à 10 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour bancaire ouvrable précédent. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires ou de détenteurs d'actions de tout autre Sous-Fonds ou Classe peuvent se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 24. Les quorum et préavis requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action de toute Classe, quelque soit la Valeur Nette d'Inventaire par action au sein de la Classe, donne droit à une voix, sous réserve des limites imposées par les Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par câble ou télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver cette procuration. Une telle procuration est réputée valable, pour autant qu'elle n'ait été révoquée, pour toute assemblée reconvoquée des actionnaires. Une société peut signer une procuration pour un représentant autorisé. À la discrétion du Conseil, un actionnaire peut aussi participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication permettant l'iden-

tification de cet actionnaire. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire d'agir effectivement à de telles assemblées des actionnaires, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue audit actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre au moins 8 jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adressée portée au Registre.

Art. 25. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 26. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil, détermine la façon dont les bénéfices annuels seront distribués, les autres distributions sont effectuées, et peut déclarer des dividendes de temps à autre.

Les dividendes intermédiaires pourront être distribués sous décision de Conseil.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum requis par la loi.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits nets de liquidation peuvent être distribués en nature aux détenteurs d'actions.

Art. 28. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets totaux d'un Sous-Fonds ou d'une Classe diminue ou atteint un montant déterminé par le Conseil comme étant le niveau minimum d'un tel Sous-Fonds ou d'une telle Classe pour fonctionner de manière économiquement efficace ou dans le cas où un changement significatif dans la situation politique, économique ou monétaire ayant un impact sur le Sous-Fonds ou la Classe en question le justifie, ou afin de procéder à une rationalisation économique, le Conseil peut décider, de manière discrétionnaire, liquider ce Sous-Fonds ou cette Classe par un rachat forcé de toutes les actions émises dans ledit Sous-Fonds ou ladite Classe à la Valeur Nette d'Inventaire (en prenant en compte les prix de réalisation d'investissements et les dépenses de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation auquel la décision prendra effet). La Société fera parvenir une notification aux détenteurs des Actions concernées avant la date effective dudit rachat, qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. À moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt des actionnaires ou dans un but de sauvegarder leur traitement égalitaire, les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concernée peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion (le cas échéant) de leurs actions sans frais (en prenant en compte les prix de réalisation d'investissements et les dépenses de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil par le précédent paragraphe, l'assemblée générale des actionnaires d'un quelconque Sous-Fonds ou d'une quelconque Classe peut, sur proposition du Conseil et sous réserve de son consentement, racheter toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds ou une telle Classe et rembourser les actionnaires sur base de la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en prenant en compte les prix de réalisation d'investissements et les dépenses de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation auquel une telle décision deviendra effective. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour une telle assemblée générale des actionnaires lors desquelles les résolutions seront prises à la simple majorité des voix exprimées.

Les avoirs qui ne peuvent pas être distribués aux actionnaires concernés lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des actionnaires pouvant y prétendre.

Dans les mêmes conditions que celles prévues au premier paragraphe du présent article, le Conseil peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds ou d'une Classe à ceux d'un autre Sous-Fonds ou d'une autre Classe existant dans la Société ou un autre organisme de placement collectif ou à un autre sous-fonds ou classe (le "nouveau Sous-Fonds" ou "nouvelle Classe") et de redéfinir les actions du Sous-Fonds ou de la Classe concernée comme actions du nouveau Sous-Fonds ou de la nouvelle Classe (à la suite d'une scission ou d'une consolidation, si nécessaire, et le paiement aux actionnaires du montant correspondant à une fraction des droits des actionnaires). Cette décision sera notifiée aux actionnaires concernés de la manière décrite ci-dessus (et, en sus, l'avis de notification contiendra des informations relatives au nouveau Sous-Fonds ou à la nouvelle Classe), un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais durant cette période. À l'issue de cette période, la décision engagera la totalité des actionnaires qui n'auront pas fait usage de cette possibilité, sous réserve toutefois que si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de type

contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif situé à l'étranger, une telle décision ne liera que les actionnaires en faveur de la fusion.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil par le précédent paragraphe, un apport des avoirs et dettes d'un Sous-Fonds ou d'une Classe à un autre Sous-Fonds ou une autre Classe de la Société pourra être décidé par une assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil et sous réserve de son consentement, du Sous-Fonds ou de la Classe qui fournira l'apport, sans exigence de quorum, et qui statuera sur ladite fusion par une résolution adoptée à la majorité simple des voix exprimées.

Un apport des actifs et des dettes de tout Sous-Fonds à un autre organisme de placement collectif ou à un sous-fonds dans cet autre organisme de placement collectif sera décidé par une assemblée générale des actionnaires et nécessitera une résolution des actionnaires du Sous-Fonds fournissant l'apport lorsqu'il n'y aucune exigence de quorum et adoptée à la majorité simple des voix exprimées, sauf quand une telle fusion doit être réalisée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif situé à l'étranger, auquel cas les décisions ne lieront que les actionnaires du Sous-Fonds ou la Classe fournissant l'apport ayant voté en faveur de la fusion.

Titre VI. Dispositions finales

Art. 29. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi (le "Dépositaire"). Toutes les valeurs ou espèces de la Société seront détenues par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait du Dépositaire, volontaire ou non, le Dépositaire restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'un autre établissement de crédit éligible.

Art. 30. Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité fixés par la loi luxembourgeoise. Toute modification relative aux droits des actionnaires de toute classe vis-à-vis de ceux de toute autre classe sera soumise auxdites exigences de quorum et de majorité ayant trait à la classe en question.

Art. 31. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts sont régis par la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice comptable de la Société commencera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Le souscripteur a souscrit le nombre d'actions et a libéré les montants en numéraire énumérés ci-dessous:

Actionnaire fondateur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Banque Invik S.A., prénommée	EUR 31.000	310
TOTAL	EUR 31.000	310

La preuve de ce paiement a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à EUR 3.000,-.

Constatations

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant à la première assemblée générale annuelle (dans le respect des conditions prévues dans les Statuts et l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier) qui se tiendra en 2011:

- Lorenzo Garcia, CEO, Vasagatan 38, SE-11120 Stockholm, Suède,
- Torben Madsen, Deputy Managing Director, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Lennart Rutholm, Director, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Göran Hellström, Senior Manager, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et
- Tanguy Bouillet, Président, 78, avenue Raymond Poincaré, F-75116 Paris, France.

Troisième résolution

Interaudit, 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une période se terminant à la première assemblée générale annuelle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. BRAUCKMANN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2010. Relation: LAC/2010/28072. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-neuf juin de l'an deux mille dix.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010083375/1409.

(100093117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

HSBC Partners Group Global Private Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.942.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 28 mai 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu comme administrateurs jusqu'au 30 juin 2010.

- Monsieur Andrew Withey, Administrateur, (demeurant à Hants 1 Headley Hill Road, Headley Nr Bordon, GU358DS Royaume-Uni), et

- Monsieur Thies Clemenz, Administrateur, (demeurant en Allemagne, Königsallee 21/23, 40212 Düsseldorf), et

- Monsieur Jean-Claude Stoffel, Administrateur, (demeurant à Luxembourg 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg), et

- Monsieur Christopher Gill, Administrateur, (demeurant à Londres, 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni).

2. L'assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Daniel Van Hove, Président du Conseil d'Administration, (demeurant à Luxembourg 370 route de Longwy, L-1150 Luxembourg).

3. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010077829/25.

(100088618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.